



Amiens, le 21 OCT. 2013

Madame, Monsieur,

La loi dite « Grenelle II » prévoit l'élaboration, conjointement par l'État et le Conseil Régional, d'un schéma régional de cohérence écologique. Ce schéma doit définir les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, en fournir une cartographie et lister les actions, y compris contractuelles, mises en place pour préserver ou rendre fonctionnelles ces continuités.

Les continuités écologiques et les orientations du schéma doivent être prises en compte dans les documents de planification territoriale à différentes échelles (SRADDT, SCoT, PLU, SDAGE, SAGE, Schéma régionaux de transport notamment) et se concrétiser par des actions sur le territoire.

Après un premier travail au sein d'ateliers régionaux, nous vous invitons à participer à l'atelier territorial dédié au département de l'Aisne qui aura lieu le :

**jeudi 7 novembre 2013 de 14h à 17h30
à la Maison de l'Agriculture
1 rue René Blondelle à Laon**

Cet atelier aura pour objectif de :

- présenter les résultats des travaux réalisés par l'Etat, le Conseil Régional et les représentants socio-professionnels : diagnostic régional, méthodologie et atlas cartographique d'identification des continuités écologiques ;
- permettre votre contribution à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique.

Nous vous remercions par avance de votre participation à ces travaux et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre vive considération.

Le Président
du Conseil Régional de Picardie

Claude GEWERC

Le Préfet de Région

Jean-François CORDET